



**Novembre 2019**

## **EDITO**

**Le DayClick donne la parole en cette année bien commencée aux élèves de Bon-Secours et les sujets qu'ils abordent sont souvent des coups de gueule, mais pas que ! Vous en saurez aussi un peu plus sur l'équipe qui veille sur vous... sur certaines passions telles que l'animé, la binationalité ou encore le Label E3D version BS.**

### **Sommaire :**

- 2**     **TRIBUNE**
- 3**     **LES VEILLEURS A BON-SECOURS**
- 4**     **LE LABEL E3D : UN IMPACT SUR TOUT LE LYCEE ?**
- 6**     **VISA POUR L'IMAGE – COMBAT EN ARGENTINE**
- 9**     **COUP DE GUEULE – LES FAKE NEWS**
- 11**    **AMAZONIE – LE MONDE SOUS LES FLAMMES**
- 12**    **PAS UNE ! MAIS DEUX ! VIVRE LA BINATIONALITÉ**
- 13**    **ZOOM SUR UN ANIMÉ QUI FAIT PARLER DE LUI**
- 14**    **CANNABIS ... A ÉVITER**

## TRIBUNE

### Une mère prise pour cible : mais jusqu'où allons-nous laisser passer la haine ?

J'ai été choquée et de nombreux camarades avec moi par l'attitude violente et raciste du président du groupe RN à l'assemblée régionale de Bourgogne Franche-Comté Julien Odoul à l'encontre d'une femme voilée accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière du vendredi 11 octobre. Cet élu a demandé à la présidente de la Région de faire enlever le voile de cette femme présente dans l'hémicycle.

La femme en question se nomme Fatima E. Elle a été humiliée en public et a quitté l'hémicycle quand elle a vu son enfant en larmes.

Au nom de quoi a-t-elle été humiliée ? Certainement pas au nom de la laïcité, mais plutôt du racisme et du rejet des musulmans.



Le Parisien

Rien n'interdit en effet dans la République française d'exprimer ses convictions religieuses. La loi de 2004 souvent citée dans ce cas de figure, qui interdit le port ostensible de signes religieux à l'école, ne s'applique pas aux parents d'élèves. La seule limite étant s'ils font du prosélytisme ou de la propagande religieuse.

Or, comme le rappelle le ministère de l'Intérieur, "*le prosélytisme religieux, qui consiste à chercher à convaincre d'adhérer à une religion (...) n'est pas constitué par le simple port d'une tenue ou d'un signe religieux*".

Sabrina Saïdi

## Les veilleurs à Bon Secours: qu'est-ce que c'est ?

*Les veilleurs sont actifs dans le lycée, mais savez-vous qui ils sont ?*

Les veilleurs", ce sont des jeunes allant de la seconde au bac+3 qui veillent au bien-être des élèves du lycée.

Le groupe est composé de croyants et d'athées qui s'impliquent tous de même dans la pastorale.

Ils organisent des événements comme l'accueil de rentrée des secondes (célébration à St Martin), des collectes diverses ; ils préparent les messes de l'année et participent à des actions de solidarité (collecte de la banque alimentaire ou le bol de riz).

Ce groupe se réunit tous les mardis autour d'un repas. Ils discutent, rient et travaillent: un bon équilibre! Ils font aussi des sorties, à la journée, ou pour le week-end.

En ce moment, même si c'est tôt! ils réfléchissent à la façon de vivre le bol de riz cette année. Pour info: qu'est-ce que le jour du bol de riz ? au lieu de manger un repas normal, des élèves s'engagent à seulement manger du riz et une pomme. Le prix du repas reste le même, mais la différence est reversée à une ou plusieurs associations.



L'équipe qui veille sur vous...

Les veilleurs se mobilisent aussi pour faire vivre l'Avent dans le lycée, ce moment où chacun se prépare à la fête de Noël.

Pour finir, voici l'avis du directeur du lycée, M. Syran concernant les veilleurs: « Je pense que leurs actions sont importantes, indispensables mais qu'il y a un manque de communication. Il faut que l'on vous connaisse, et que l'on vous repère plus ! » **Mission accomplie ?**

Emilie Bardin-Codine et Pascale Morin

## Le label E3D à Bon-Secours : un impact dans tout le lycée ?

*Grâce à toutes les initiatives prises par l'établissement depuis 2011, le lycée Notre Dame de Bon Secours a obtenu le label E3D en 2017 (En démarche de Développement Durable). Le comité E3D anciennement comité agenda 21 s'engage de plus en plus afin de rendre le lycée plus agréable à vivre.*

Diverses actions sont menées chaque année : en 2017-2018, les actions liées au développement durable ont été concrètes : des compacteurs de canettes ainsi que des anti-dérapants ont été installés dans le cadre des cours d'EMC, l'opération "coup de jus" a été mise en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



En 2018-2019, la restauration a commencé à utiliser des sacs en carton recyclables ; la charte écolycéenne a été écrite et installée sur le site du lycée et tous les élèves entrant en classe de 2nde s'engagent à la respecter.

Dans le cadre des cours d'EMC, un jardin aromatique, un hôtel à insectes ainsi qu'un composteur ont été placés derrière la cantine.



Pour cette année scolaire 2019-2020, des éco-délégués ont été élus, chacun avec un projet spécial. Par exemple Axel ARCHER (1G1) et Mathilde CORNELLI (1ST2SS2) s'occuperont d'une campagne de sensibilisation et de récolte des mégots devant le lycée.

Plusieurs actions sont prévues pour cette année qui s'oriente autour du recyclage, de l'eau et de la réduction du gaspillage alimentaire. Des poubelles jaunes vont être installées pour inciter au tri et au recyclage des déchets. Les élèves trieront également à la cantine, avec une table de tri !

Une série écrite par Océane BOQUET (TL1) et réalisée par d'autres lycéens sortira aussi courant 2020. Elle aura pour thème l'écologie et le tri.

De plus en plus d'élèves et de professeurs se mobilisent pour faire de Bon Secours un lycée responsable écologiquement parlant ! Selon moi, la sensibilisation à l'écologie est primordiale, surtout en ce moment, où notre planète est en souffrance. N'oublions pas que la jeunesse est l'avenir de ce monde !



Je terminerai avec une citation inspirante de Winston Churchill : « **Mieux vaut prendre le changement par les mains avant qu'il ne nous prenne à la gorge.** »

Emilie Bardin-Codine

*Un professeur de français de notre lycée, Madame Stoëhr, a proposé à ses élèves de 1ère G2 dont je fais partie, de les sensibiliser à un sujet fort, relatif au droit des femmes, et les a invité à assister à la projection d'un film documentaire précédé d'une rencontre exclusive avec une photojournaliste exposée à l'édition 2019 de Visa pour l'Image.*

## **QUE SEA LEY**

### **Ou le combat pour le droit à l'IVG en Argentine**

À l'occasion du 31<sup>ème</sup> festival international du photojournalisme Visa pour l'image à Perpignan du 31 août au 15 Septembre 2019, a été projeté le 5 septembre 2019, à l'institut Jean Vigo, cinémathèque euro-régionale, le saisissant film documentaire « *Que sea ley* » de Juan Solanas, sélection officielle du festival de Cannes 2019, sur le mouvement pour la légalisation de l'avortement en Argentine.

Cette œuvre fut introduite par un entretien public avec Kasia Streck, photojournaliste polonaise, lauréate du prix Camille Lepage 2018. Celle-ci découvre la photographie lors de sa première année à l'académie des Beaux- Arts de Paris. Permettant d'allier l'art et les problématiques sociales, la photographie documentaire devient progressivement son principal moyen d'expression.

Kasia Streck nous explique qu'originaire de Pologne où l'IVG n'est possible que dans des cas critiques de viol ou de malformation grave du fœtus, et où l'Eglise très puissante crée une close de conscience, elle a souhaité travailler sur ce sujet qui la touche particulièrement et lui fait mesurer la chance de vivre dans un pays libre.

Elle expose d'ailleurs son photoreportage « *Le prix du choix ... Des femmes* » à l'église des Dominicains durant toute la durée du festival de Visa pour l'Image. La photographe nous emmène ainsi en Egypte, au Salvador, en Irlande et aux Philippines, où les femmes doivent avoir recours à des avortements clandestins avec tous les risques, vitaux notamment, qui en découlent.



Sylvie Borrell, pour l'Institut Jean Vigo

Donnons quelques chiffres suffisamment signifiants:  
-L'IVG reste actuellement illégale et fortement punie (emprisonnement, lapidation...) dans 123 Pays dans le monde où elle est considérée comme un crime.

-25 millions d'avortements considérés comme dangereux ont lieu chaque année sur les 50 millions recensés.

-160 femmes meurent chaque jour des suites d'avortements clandestins donc à risque parce qu'illégaux ( chiffres donnés par l'OMS).

### **QUE SEA LEY- Le film documentaire de Juan Solanas**

Le cas de l'Argentine

En Argentine les femmes se battent pour obtenir le droit à l'IVG, droit obtenu en France en 1975 par la « loi Veil » sous la présidence de Valérie Giscard d'Estaing.

Sans accès aux centres de santé pratiquant les IVG et souvent privées de méthodes modernes de contraception, ces femmes souvent mineures et victimes de viols sont obligées de mener à terme leur grossesse non désirée ou doivent recourir à des avortements clandestins, à hauts risques, pratiqués avec des techniques antiques, sans aucune asepsie.

Lorsque l'infection se propage, lorsqu'elles sont en hémorragie, les médecins les « punissent » en quelque sorte, les laissant de côté plusieurs heures, en semi-coma dû à la souffrance, avant de les opérer, parfois trop tard.

Les témoignages sont d'une violence inouïe, il y a celui, insupportable, de l'avortement clandestin effectué dans des conditions sanitaires déplorables, auquel s'ajoute le poids de la culpabilité engendrée par l'Etat et l'Eglise dans un pays très croyant. Ces femmes sont insultées, méprisées, punies, pour avoir fait le difficile choix de ne pas enfanter.

Comment ne pas être marqué par la détresse de ces femmes, dont l'existence est déjà signalée par une grande précarité, à qui l'on vole le droit à disposer de leur propre corps ?

Paroxysme de l'hypocrisie encore: il existe des lois qui font que les violeurs peuvent se marier avec leur victime afin d'éviter la prison!

*Que Sea Ley* donne alors la parole à celles qui se battent au quotidien ; il entrecroise les points de vue entre religion, politique et vie intime, pour faire émerger un même constat : le débat est hypocrite et va bien au-delà de considérations morales ou éthiques, puisqu'il cache derrière un profond désir de contrôler le corps féminin mais aussi leur droit primaire, celui de donner la vie en toute conscience, en se projetant dans un avenir qu'elles peuvent offrir à leur famille, dans la dignité.

Le documentaire ouvre toutefois des perspectives:

En juin 2018 les députés disent « oui » à la légalisation de l'IVG... mais le 9 août, par 38 voix contre 31, le Sénat rejette le projet de loi.

« *Qué sea ley* » nous plonge donc au cœur de la lutte contre l'Etat et l'hypocrisie de l'Eglise à travers le témoignage poignant de femmes mais aussi d'hommes, arborant le foulard vert de la campagne pour l'avortement libre.

Personnellement, j'ai trouvé que ce film documentaire « *Que sea ley* » de l' argentin Juan Solanas invite l'audience à une vraie réflexion, qu'il est un témoignage saisissant de réalisme sur l'inégalité des droits des femmes à travers le monde et les batailles qu'elles devront encore mener pour avoir simplement le droit de disposer librement de leur propre corps, et nous montre l'espoir que leur extraordinaire mobilisation a fait naître en Argentine comme ailleurs.

**Mathis**



Sylvie Borrell, pour l'Institut Jean Vigo

## FAKE NEWS

*A l'heure des réseaux sociaux et d'internet, où les informations, et les contenus divers se partagent en un clic, nous pouvons nous demander si toutes les informations peuvent être justifiées par leurs créateurs. Car aujourd'hui il est simple de relayer des informations justes, ou fausses...*

Depuis plusieurs années les fake news sont devenues monnaie courante dans les médias sociaux peu sérieux. Surtout lorsque le site de fake news en question est à but lucratif.

Nous pouvons prendre par exemple le site français: "La Gauche M'a Tuer", créé par Mike Borowski, ancien assistant parlementaire. Il a sans doute réussi à « créer une véritable poule aux œufs d'or » (France Inter). On peut lire par exemple sur son site que "nombre de retraités gagnent moins que les migrants", ou encore que des SDF "français" ont été renvoyés d'un centre d'hébergement "pour accueillir 89 migrants". Or, ces informations sont fausses. Mike Borowski refuse d'assumer qu'il partage des fausses informations, il préfère définir son site comme « un média d'opinion ». Mais avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, le site a de plus en plus de mal à trouver des lecteurs. Y aurait-il une meilleure filtration des informations ?



On peut comparer la France avec un autre pays, en l'occurrence les Etats-Unis et son président,



Donald Trump. 4 429, c'est le nombre de fake news que ce dernier a lui-même créés ou relayés... Quelle légitimité pour un tel homme politique ? Or, non seulement il divulgue des informations erronées, mais l'actualité a montré qu'il réduisait aussi la liberté de la presse. Le 26 juillet 2018 Kaitlan Collins de CNN a ainsi été interdite d'accès à une conférence de presse. L'administration Trump a justifié cette mise à l'écart en évoquant les "questions jugées inappropriées" qu'aurait posées la journaliste.

Trump aurait déclaré par la suite devant la presse elle-même: “Il y a des médias corrompus dans ce pays qui sont le véritable ennemi du peuple”.

Les sites qui colportent généralement les Fake news n’ont pas de lignes éditoriales sérieuses.

L’honnêteté intellectuelle, ils ne connaissent pas. Eduquer le lecteur en vérifiant notamment les informations, non plus.

Il est donc nécessaire aujourd’hui de regarder à deux fois quel site on a choisi et s’il donne des gages de sérieux. Il est ainsi plus difficile sur des chaînes ou des magazines d’envergure nationale de colporter des fake news ; on peut aussi penser qu’un réel travail de journaliste est mené pour chaque émission ou article.

Marie-Alexandra Khorko



## Le monde sous les flammes

*Les feux de forêts en Amazonie engendrent de multiples conséquences désastreuses autant pour le Brésil que pour le reste du monde.*

### **Les feux de l'enfer.**

Cela fait maintenant plusieurs années que des feux consomment l'Amazonie. La forêt est détruite par des débuts d'incendies qui pour la plupart ne sont pas pris en charge et ne sont surtout pas déclarés à la population. Ces flammes brûlent les espaces verts mais mettent aussi en péril la vie de ceux qui y habitent.



Photo pour Le Parisien



Photo pour La Croix

### **Une politique inhumaine.**

Le président du Brésil Jair Bolsonaro a une politique très stricte en ce qui concerne son patrimoine vert. Il a maintes fois fait preuve de désintérêt en ce qui concerne la forêt comme le prouvent plusieurs interviews ou discours présidentiels. Pour ce qui est des peuples indigènes habitant la forêt, il a clairement stipulé qu'ils devaient trouver d'autres lieux où vivre car le Brésil compte implanter des routes qui traverseraient la forêt Amazonienne.

### **Une planète mourante.**

Les feux en Amazonie engendrent aussi de lourds problèmes environnementaux. Les incendies provoquent une perte considérable d'arbres et de plantes vertes indispensables pour l'homme ainsi que pour toute vie sur Terre. Et les indigènes sont ceux qui entretiennent le plus ces espaces qu'ils considèrent comme leur lieu de vie.



Photo pour Journal du Geek

### **Un phénomène mondial.**

La destruction et l'exploitation de la forêt ne concerne pas que le Brésil. Elle implique tous les citoyens car c'est une source plus qu'importante et si précieuse qu'il faut entretenir ; il s'agit de conserver sa faune et sa flore. A ce rythme et sans interruption de notre part à tous, les feux ne cesseront jamais, les politiques continueront de s'en prendre à la forêt comme à ce qui la peuple et un des plus gros patrimoines mondiaux laissera derrière lui un désastre écologique et financier pour le monde ! **Adrien Lo Bello et Matteo Manzo**

# Pas une ! Mais deux !

*Avoir deux nationalités, deux langues (parfois ...), deux cultures.  
Un monde en double qui a, certes, beaucoup de côtés positifs mais aussi quelques-uns négatifs. Comment les vivre au quotidien ou en voyage ?*

La double nationalité c'est appartenir à deux pays ; elle peut acquise dès la naissance ou être simplement liée à une démarche volontaire.

Pour certains, la double nationalité est juste le fait de posséder un passeport ou une carte d'identité, mais pour d'autres cela représente de très nombreux avantages et nous en sommes.



Les bilingues peuvent, selon la science, utiliser une partie du cerveau qui n'est pas disponible pour les autres. Petit avantage pour nous, même si on ne peut pas vraiment vous le confirmer...

Ensuite, sur un plan plus matériel, une personne binationale est libre de se déplacer et de travailler dans les deux pays.

Lorsque l'on obtient une nouvelle nationalité, les mêmes droits que les autres citoyens nous sont accordés. Nous pouvons alors bénéficier de prestations, de soins médicaux et d'autres avantages dans les deux pays. Un autre droit est

le vote, possible dans les deux pays. Pour voter il suffit simplement de se déplacer à l'ambassade ou au consulat concernés et être majeur bien évidemment.

Cependant il y a aussi des inconvénients liés à cette binationalité. Ils sont surtout d'ordre culturel. On a par exemple du mal à trouver sa place, notamment dans certains organismes sociaux ou sur le plan de la santé en France. C'est un détail mais il nous fait sentir qu'on est étranger en France : les numéros de carte vitale des binationaux commencent tous par 288 !

Et puis, il y a les clichés...

« Ramène la nourriture de ton pays ! Des pâtes, des pizzas, du couscous... »

Ça part d'une bonne intention, nous le savons, mais non, on ne mange pas toujours italien, chinois...

« Dis-moi quelque chose dans ta langue » Ah, cette petite phrase, fort agréable, ou pas.

« Mais du coup, quand tu penses, c'est en quelle langue ? »

Pour vous répondre, ça dépend du moment, du lieu, et des sentiments.

« Pourtant t'a pas une tête de (habitant du pays)... »

On aura toujours droit à ces petites phrases, mais on ne vous en veut pas : c'est drôle par exemple de vous voir sourire après qu'on a répété trente fois « Bonjour je m'appelle... » dans notre deuxième langue...



**Yona Curney et Océane Massat-Bourrat**

## The Promised Neverland, l'animé de l'année 2019 ?

*L'animé adapté du manga «The Promised Neverland» sorti en janvier 2019 est un véritable succès.*

The Promised Neverland est un shōnen d'aventure mêlé à de la science-fiction et du thriller de Kaiu Shirai. Cet animé est une adaptation d'un manga paru en août 2016 qui comporte 13 tomes. Le premier épisode est sorti le 11 janvier 2019.

J'ai été intéressée par cet anime dès la sortie de la bande-annonce ; le premier épisode m'a convaincue de continuer à le regarder, puis m'a poussée à acheter le manga.

Cela est dû à l'atmosphère unique et à un thème jamais exploré!

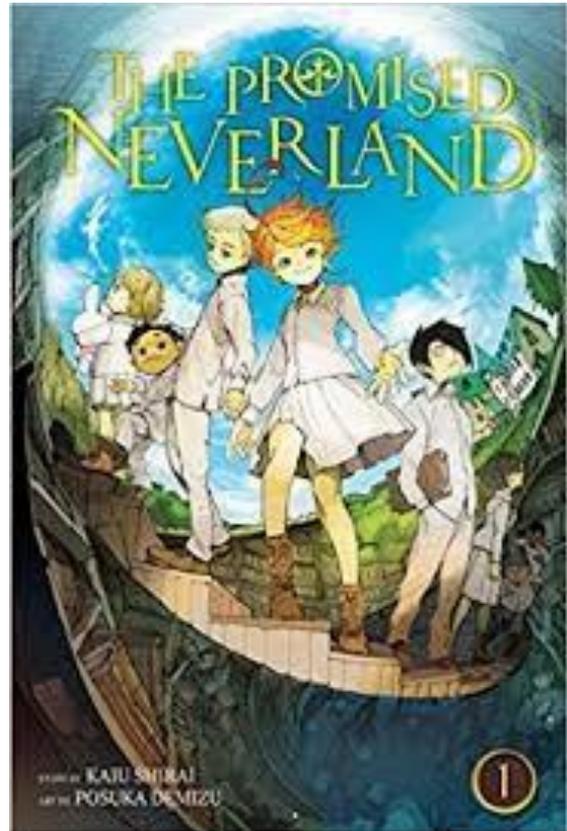
En effet, l'histoire est fort intéressante: Emma est une jeune fille de 11 ans qui vit dans un orphelinat nommé Gracefield avec d'autres enfants et Mama, la personne qui s'occupe d'eux. Un jour, une enfant est adoptée mais oublie une affaire. Emma et son ami Norman s'empresent donc de la lui amener, mais découvrent le corps de la fillette et en déduisent qu'ils sont en fait du bétail destiné à être livré avec le consentement de Mama. Ils vont donc tenter de s'enfuir de cet endroit.

Ce manga est aussi un dark-fantasy car il met en scène des personnages au physique insolite appelés démons qui sont les grands antagonistes de l'histoire.

Par ailleurs, on réfléchit en permanence en même temps que les personnages qui accomplissent leur but, et de nouveaux obstacles paraissent sans cesse.

Je conseille très fortement cet animé car il emporte ses spectateurs dans son univers et suscite l'émotion: on commence par l'insouciance, la joie au début de l'épisode 1, puis la terreur à la fin de ce même épisode, la colère envers Mama à l'épisode 2, la tristesse à l'épisode 3, l'espoir au début de l'épisode 10 suivi du désespoir à la fin de cet épisode, jusqu'à la fin de l'épisode 11. Le mangaka joue avec nos sentiments tout le long de l'histoire, et nous nous attachons petit à petit aux personnages, qu'ils soient principaux ou secondaires, ce qui n'est pas toujours à notre avantage...

Si vous hésitez encore à commencer, sachez que le manga est lauréat du prix Shōgakukan du meilleur shonen et nommé au Manga Taishō en 2017 et 2018 et a une moyenne de 3.6 étoiles sur 5. Quel sera donc le meilleur animé 2019 ? il y a aussi en piste, sorti courant 2019 également, l'animé Demon Slayer...



**Emilie Bardin-Codine**

# Le Cannabis : que se cache-t-il derrière cette fameuse plante aux effets euphorisants ?

---

*En France, 13,4 millions de Français de 15 à 64 ans ont déjà expérimenté le cannabis. Cette substance psycho-active est la plus consommée après l'alcool, le tabac, la caféine et les médicaments psychotropes et c'est le premier stupéfiant loin devant les champignons hallucinogènes, la cocaïne et l'ecstasy. Mais connaissons-nous réellement sa composition et ses effets sur la santé ?*

À l'origine, le mot "**cannabis**" est simplement le nom latin du genre botanique regroupant les différentes formes de chanvre.

Le cannabis est un genre botanique qui rassemble des plantes annuelles de la famille des *Cannabaceae*. Ce sont toutes des plantes originaires d'Asie centrale ou d'Asie du Sud.

Selon la majorité des auteurs, il existerait une seule espèce de cannabis, le Chanvre cultivé, parfois subdivisée en plusieurs sous-espèces, généralement appelées "sativa", "indica" et "ruderalis", tandis que d'autres considèrent que ce sont de simples variétés.



Photo d'une plantation de cannabis avant sa floraison.

De nos jours, il désigne plutôt une drogue illicite aux nombreux surnoms : "haschich", "beuh", "shit", "marijuana", "ganja"... issue du chanvre indien.

Le principal constituant psychoactif présent dans ces plantes est le tétrahydrocannabinol appelé THC et qui a une conséquence sur le système nerveux, mais il y a aussi 84 autres cannabinoïdes tels que le cannabidiol appelé CBD et le cannabinoïde appelé CBN.

Le cannabis récréatif est considéré comme une drogue douce, notamment du fait de l'impossibilité de faire une overdose de THC, cependant, une dépendance psychique au cannabis reste possible, mais non physique comme dans le cas des drogues dites dures.

L'usage récréatif du cannabis est aujourd'hui autorisé dans plusieurs Etats américains, ainsi qu'en Uruguay et au Canada.

### Quels sont les effets du cannabis sur la santé ?

L'intensité des effets varie selon chaque personne, le contexte dans lequel elle consomme, la quantité et la concentration du cannabis en THC.

Les effets le plus souvent évoqués sont un sentiment de détente et de bien-être, une euphorie qui donne envie de rire pour un rien, une intensification des perceptions sensorielles, ainsi qu'une modification de l'appréciation du temps et de l'espace : le temps semble passer plus lentement

alors que les sons, les images et les sensations tactiles gagnent en intensité et en finesse, une impression de « planer », une facilitation de la parole et de la relation aux autres.



*Phase de floraison du cannabis avant sa récolte.*

Lorsque le cannabis est fumé, ses effets apparaissent rapidement, s'intensifient au bout de 15 à 20 minutes et durent entre 2 et 4 heures tandis que lorsqu'il est ingéré, ses effets apparaissent au cours de la digestion entre 1/2h et 2h après la consommation et ont une durée un peu plus longue entre 4 et 6 heures.

Quelle que soit la fréquence de consommation, même lors d'une première prise, l'utilisateur s'expose à différents risques dangereux pour la santé tels qu'une baisse de la vigilance et un ralentissement des réflexes, une limitation des capacités et de l'intérêt à apprendre ou à réaliser des tâches qui demandent de la concentration qu'elles soient scolaires ou professionnelles, une apparition de troubles passagers comme l'anxiété, les crises de panique ou de paranoïa, un état dépressif qui peuvent nécessiter une hospitalisation, un traitement médicamenteux ou un soutien psychologique. Ces troubles s'apaisent et disparaissent en quelques semaines.

La consommation de cannabis peut aussi entraîner un "bad trip", cela peut se manifester par de l'anxiété, la sensation d'étouffer, une grande confusion, des vomissements...

Elle entraîne également des troubles de la mémoire immédiate, une augmentation du rythme cardiaque, des troubles de l'attention, une modification des perceptions visuelles et une diminution des réflexes. Ses effets peuvent durer plusieurs heures : souvent, deux à dix heures selon les cas.

La consommation régulière de cannabis à long terme peut aussi provoquer une apparition de psychose chez certaines personnes mais surtout des maladies respiratoires comme le cancer du poumon.

Aujourd'hui, en France et en Europe, le cannabidiol (**CBD**) inférieur à 0.2% est totalement légal et possède de nombreux avantages, contrairement au cannabis, puisqu'il n'entraîne pas de dépendance et qu'il n'a pas d'effet psychoactif. Il y a différentes façons de l'utiliser : sous forme de baume, d'huile ou encore de fleurs.

Même si cela peut paraître tentant lorsqu'on est adolescent et qu'on nous le propose, fumer a des conséquences néfastes sur la santé et le système nerveux, c'est pour cela qu'il faut à tout prix éviter de commencer ... !

*Alix Mailhes*



**Equipe de rédaction :**

Emilie Bardin-Codine, Marie Khoroko, Yona Curney, Océane Massat-Bourrat, Alix Mailhes, Matteo Ranzo, Adrien Lo-Bello, Mathis, Pascale Morin, Mathilde Thiollier.